



**AVIS DE COURSE
LA FRENCH MOTH CUP,
La Baule-Le Pouliguen-Pornichet
12/10/2019 & 13/10/2019**

**Cercle Nautique La Baule-Le Pouliguen-Pornichet
77, rue François Bougouin 44510 Le Pouliguen**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- . 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- . 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- . 1.3 les règlements fédéraux.
- . 1.4 les règles de classe IMCA
- . 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.



3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- . 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe IMCA membres de la classe nationale ou de l'IMCA.
- . 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire et en réglant les frais d'inscription requis sur la page : <https://cnbpp.axyomes.com/client>
- . 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- . 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

45€ + 5€ pour l'IMCA, jusqu'au **30 Septembre**

60€ + 5€ pour l'IMCA, à partir du **12 Octobre**



Remboursement : En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

5. PROGRAMME

Samedi 12 Octobre :

- 10h - 12h : Confirmation d'Inscription
- 12 :30h : Briefing sécurité
- 14h : Premier signal
- Retour de course : Pot d'accueil

Dimanche 13 Octobre

- 11h : Premier signal
- 17h : Heure limite du dernier signal
- A suivre : Remise des prix

5.1 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17 h 00.

6. JAUGE

6.1 Les bateaux n'ont pas obligation de présenter un certificat de jauge pour participer à « La French Coupe », les bateaux ont néanmoins obligation de respecter la jauge IMCA.

6.2 Un contrôle de jauge peut-être effectué à tout moment à la demande du jaugeur, du Président du Comité de Course ou d'un coureur.

6.3 Tout changement de foil doit être effectué uniquement à terre, dans l'enceinte du club, sur la plage ou zone de départ de départ. Cette zone sera définie dans les instructions de courses ou lors du briefing.



7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront : affichées sur le tableau officiel situé dans le club house du CNBPP.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours seront de type : parcours construit(s)

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

9. CLASSEMENT

9.1 3 courses devront être validées pour valider la compétition.

A partir de 4 manches courues, la plus mauvaise n'est pas comptée

A partir de 7 manches, les 2 plus mauvaises ne sont pas comptées

9.2 Système de points à minima de l'annexe A

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : les trois premiers, première féminine.

12. PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ

Brassières homologuées ou certifiées CE. Port du casque obligatoire.



13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice, Cercle Nautique La Baule Le Pouliguen Pornichet et l'association de Classe, à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou des enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle Nautique La Baule Le Pouliguen Pornichet

contact@cnbpp.fr

Tel. : 02 40 42 32 11